

VILLE
DE
GODERVILLE



**NOTE DE PRESENTATION
BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2019**

BUDGET : Ville de GODERVILLE

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. Le budget primitif 2019

** IIa - la section de fonctionnement*

** IIb - la section d'investissement*

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. C'est un document de prévisions.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019 a été voté le 8 avril 2019 par le conseil municipal.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du Département, de la Région, de l'Etat ou autre organisme public chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. Le budget primitif 2019

II-a) La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement 2019 représentent 2 214 026.00 euros.

Elles correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centre de loisirs, mise à disposition des salles municipales, droits d'entrée aux spectacles de la salle culturelle...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux loyers des immeubles, propriété de la commune et à diverses participations.

S'y ajoute l'excédent de fonctionnement constaté en 2018 et reporté sur 2019 d'un montant de 1 166 346.35 €.

Soit un total de 3 380 372.35 €.

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement 2019 représentent 1 857 172.35 euros.

Elles sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

S'y ajoute une opération d'ordre de 1 600 € ainsi qu'une opération exceptionnelle correspondant au reversement des excédents des services d'eau et d'assainissement d'un montant de 524 000 €.

Soit un total de 2 382 772.35 €.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau, **soit pour 2019 une somme de 997 600 €.**

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	672 372.35	Recettes des services	143 300.00
Dépenses de personnel	991 300.00	Atténuation de charges (personnel)	20 000.00
Autres dépenses de gestion courante	160 000.00	Impôts et taxes	986 005.00
Dépenses financières	30 600.00	Dotations et participations	913 710.00
Dépenses exceptionnelles	525 500.00	Autres recettes de gestion courante	150 000.00
Autres dépenses	1 400.00	Recettes exceptionnelles	1 000.00
Dépenses imprévues		Recettes financières	11.00
Total dépenses réelles	2 381 172.35	Total recettes réelles	2 214 026.00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 600.00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total	2 382 772.35	Total	
Virement à la section d'investissement	997 600.00		
Solde fonctionnement reporté			1 166 346.35
Total général	3 380 372.35	Total général	3 380 372.35

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2019 :

	Taux 2019 Goderville	Taux 2018 Goderville	Taux moyens communaux 2018 au niveau départemental	
				national
<i>Concernant les ménages</i>				
Taxe d'habitation	11.33	11.33	24.80	24.54
Taxe foncière bâtie	18.22	18.22	26.34	21.19
Taxe foncière non bâtie	32.14	32.14	42.28	49.67

Le produit de la fiscalité locale attendu est de 649 000 €.

commentaire : Pas d'augmentation de la fiscalité pour 2019.

Rappel :

taux 2018 : pas d'augmentation

taux 2017 : augmentation 1.5 %

taux 2016 : pas d'augmentation

taux 2015 : augmentation 2%

taux 2014 : pas d'augmentation

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat sont arrêtées à 716 599 €

Elles sont composées de la façon suivante :

Dotation forfaitaire	317 799 €
Dotation de solidarité rurale	290 822 €
Dotation nationale de péréquation	107 978 €.

commentaire :

<i>Rappel dotations</i>	<i>2018</i>	<i>2017</i>
<i>Dotation forfaitaire</i>	<i>317 466 €</i>	<i>317 799 €</i>
<i>Dotation solidarité rurale</i>	<i>279 255 €</i>	<i>267 673 €</i>
<i>Dotation nationale de péréquation</i>	<i>101 238 €</i>	<i>97 676 €</i>

e) Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales.

Ce mécanisme de péréquation horizontale, institué depuis 2012 consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Non connu, à la date d'élaboration de ce budget 2019, une provision de 35 000 € a été inscrite au budget.

commentaire sur la section de fonctionnement :

Auto-financement dégagé sur exercice 2019 = 997 600 €.

Pas d'augmentation de la fiscalité.

Dotations en légère hausse de 18 640 €

Reversement de l'excédent de fonctionnement du service de l'eau et de l'assainissement à la communauté de communes 509 316,67 €

Reversement de l'excédent de fonctionnement du service d'assainissement non collectif à la communauté de communes de 14 322 €

II- b). La section d'investissement**Généralités**

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses :

toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes :

deux types de recettes coexistent :

les recettes financières : fonds de compensation de la TVA, la taxe d'aménagement liée aux autorisations d'urbanisme,

les recettes d'équipement qui correspondent aux subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	113 700.00	Emprunt	
Remb. dépôt et cautionnement reçus	2 000.40	Remb. dépôt et cautionnement reçus	2 000.00
Travaux de bâtiments		Subventions	
Enceinte sportive	66 000.00	Enceinte sportive	35 890.00
Centre médical	4 500.00		
Salle culturelle			
Travaux divers	271 575.00	Travaux divers	108 548.00
Site briqueterie		Amén. centre-bourg	81 300.00
Travaux de voirie		Subventions	
Voirie	14 500.00	Voirie	
Eclairage public	15 200.00		
Acquisition mobilier - matériel	39 700.00	Taxe aménagement FCTVA	30 000.00 63 650.00
Attractivité Centre bourg	700 000.00	Affectation du résultat N-1	288 783.06
Transfert Excédent budget Eau et Asst	80 668.50 12 744.10		
Charges (écritures d'ordre entre section)		Produits (écritures d'ordre entre section)	1 600.00
Solde investissement reporté		Solde investissement reporté	103 116.94
Restes à réaliser	424 500.00	Restes à réaliser	32 600.00
		Auto-financement	997 600.00
Total général	1 745 088.00	Total général	1 745 088.00

c) Les principaux projets portés au budget 2019 sont les suivants :

- ✓ Réfection de la toiture du gymnase
- ✓ Mise en place d'un système de vidéo-protection des bâtiments communaux et de certains espaces publics
- ✓ Aménagement du cimetière
- ✓ Extension du centre de secours de Goderville
- ✓ Aménagement du carrefour central
- ✓ Aménagement du site de la Briqueterie
- ✓ Enfouissement des lignes électriques rue St Jacques
- ✓ Provision pour actions futures dans le cadre de la redynamisation du centre-bourg
- ✓ Acquisition d'une balayeuse désherbeuse

d) Différentes subventions d'investissements ont été sollicitées :

- ✓ Réfection de la toiture du gymnase :
 - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux accordée inscrite au budget 2018
 - Dossier déposé auprès du Département – en cours d'instruction
- ✓ Système de vidéo-protection :
 - Dossier déposé auprès de la Sous-Préfecture au titre de la dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019 – en cours d'instruction
 - Dossier déposé auprès du Département – en cours d'instruction
- ✓ Extension du centre de secours
 - Prise en charge par le service départemental de secours et d'incendie à 80 %
 - Participation de la communauté de communes à hauteur de 10 %
- ✓ Aménagement du carrefour central
 - Dossier déposé auprès de la Préfecture au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2019 – en cours d'instruction
 - Dossier déposé auprès du Département – en cours d'instruction
- ✓ Acquisition d'une balayeuse désérheuse
 - Dossier déposé auprès du Département – en cours d'instruction
- ✓ Aménagement du centre-bourg
 - Demande à intégrer le contrat de territoire (Région et Département) et de ruralité (Etat)

commentaire sur la section d'investissement :

Reversement de l'excédent d'investissement du service de l'eau et de l'assainissement à la communauté de communes d'un montant de 80 668.50 €

Reversement de l'excédent d'investissement du service public d'assainissement non collectif à la communauté de communes d'un montant de 12 744.10 €

II- c). Vue d'ensemble (section investissement et section de fonctionnement) :

	Dépenses	Recettes
<i>Section de fonctionnement</i>		
Dépenses et recettes réelles	2 381 172.35	2 214 026.00
Opérations d'ordre	1 600.00	
Financement op. investissement	997 600.00	
Excédent année N-1 reporté		1 166 346.35
Total	3 380 372.35	3 380 372.35
<i>Section d'investissement</i>		
Opérations d'équipement	1 111 475.00	225 738.00
Opérations financières	209 113.00	384 433.06
Opérations d'ordre		1 600.00
Financement op. investissement		997 600.00
Résultat année N-1 reporté		103 116.94
Restes à réaliser	424 500.00	32 600.00
Total	1 745 088.00	1 745 088.00
Total cumulé	5 125 460.35	5 125 460.35

III. Les données synthétiques du budget

a) Principaux ratios calculés d'après les chiffres du CA 2018

Pour info :

population DGF 2018 : 2891 (2875 + 16)

population DGF 2019 : 2894 (2878 + 16)

Informations financières - Ratios		Valeurs 2018	Moyennes Nationales de la strate*
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	600	632
2	Produit des impositions directes/population	218	346
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	787	811
4	Dépenses d'équipement brut /population	137	296
5	Encours de la dette/population	385	652
6	DGF/population	241	173
7	Dépenses personnel/dépenses réelles fonctionnement	53 %	48 %
9	Dépenses fonct et remb.dette en capital/recettes réelles fonct.	82 %	87 %
10	Dépenses équipement brut/recettes réelles fonct.	17 %	36 %
11	Encours dette/recettes réelles fonctionnement	48.92 %	80 %

*Moyennes nationales de la strate 2017

<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>	<i>1 734 422.69</i>
<i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	<i>2 274 682.53</i>
<i>Epargne brute</i>	<i>540 259.84</i>
<i>Produit des impositions directes</i>	<i>631 321.00</i>
<i>Dépenses d'équipement brut</i>	<i>395 453.86</i>
<i>Encours de la dette</i>	<i>1 112 824.52</i>
<i>Dotation globale de fonctionnement</i>	<i>697 959.00</i>
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>979 903.28</i>
<i>Remb. s/rémunérations personnel</i>	<i>59 073.77</i>
<i>Remboursement de la dette en capital</i>	<i>144 192.12</i>

GF

b) Etat de la dette

Encours de la dette	Date contrat	Capital initial	Amortissement 2019		Capital restant dû 31/12/2019
			Capital	Intérêts	
<i>Caisse Française de Financement</i>	<i>30/06/2006</i>	<i>150 000.00</i>	11 717.10	1 421.26	24 819.22
<i>Caisse Française de Financement</i>	<i>23/11/2006</i>	<i>150 000.00</i>	9 732.41	1 226.28	19 464.76
<i>Caisse d'Epargne de Normandie</i>	<i>05/03/2008</i>	<i>137 448.82</i>	12 863.94	1 109.30	16 899.92
<i>Caisse Française de Financement</i>	<i>10/01/2008</i>	<i>350 000.00</i>	11 922.36	11 401.39	220 285.25
<i>Caisse Française de Financement</i>	<i>10/01/2008</i>	<i>200 000.00</i>	14 843.37	3 020.80	48 886.59
<i>Crédit Agricole</i>	<i>29/08/2011</i>	<i>340 000.00</i>	25 823.46	3 129.66	185 319.86
<i>Caisse d'Epargne de Normandie</i>	<i>01/12/2014</i>	<i>600 000.00</i>	26 721.10	9 204.86	483 525.18
Totaux			113 623.74	30 513.55	999 200.78

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Goderville, le 8 avril 2019
Le Maire, Guy Fontanié,

